

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS87

présenté par
M. Cazeneuve

ARTICLE 7

À l'alinéa 2, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« ou d'au moins 200 cadres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 7 vise à **promouvoir activement la présence de femmes aux postes à responsabilité**
dans les entreprises.

Afin de poursuivre cet objectif, cet amendement propose un ciblage plus précis du dispositif en ajoutant à la notion « d'entreprises d'au moins mille salariés » celle « d'entreprises d'au moins 200 cadres ». Cela permettra d'inclure dans le dispositif des entreprises qui ont moins de 1 000 salariés mais un effectif majoritairement composé de cadres, à qui il faut aussi demander cet effort.